

Procès-verbal de la réunion du 20 février 2017 sous la présidence de monsieur Lee Patterson

Étaient présents: messieurs Pierre Morin, Pierre Fortier, François Paré.

Étaient absents : Alan Eastley et Donald O'Hara

Était également présent: Tommy Cioc inspecteur en environnement

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 17h50

17-001 2. Modification(s) à l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

17-002 3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016 est proposée par monsieur Pierre Morin et appuyée par monsieur Pierre Fortier.

4. Suivi des dernières réunions

Mandat des membres du comité

Monsieur Patterson a demandé aux membres à savoir s'il connaissait quelqu'un qui pourrait être intéressé par le comité afin de pourvoir le poste de Jessica Adams. De plus, il a mentionné vouloir faire adopter une résolution au mois de mars concernant la reconduite du mandat du comité d'environnement.

Plan de communication

Ce sujet a été traité au point 6 de l'ordre du jour.

Plan d'action

Ce sujet a été traité au point 7 de l'ordre du jour.

Engrais sur les terrains de golf

Monsieur Cioc a mentionné avoir relancé les golfs visés par la réglementation en vigueur. Suite à cette relance, seulement un golf sur trois a acheminé de l'information quant à l'utilisation d'engrais dans le cadre de leurs opérations.

17-003

5. Demandes de dérogation mineure

5.1 3, rue du Domaine-Brome, lot 4 264 903, zone UV-10-G14 – district Foster

ATTENDU QU'UNE demande afin d'implanter une piscine et un trottoir entourant cette piscine localisée partiellement à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac Brome a été déposée;

ATTENDU QUE; les ouvrages projetés empièteraient en partie de 6.3 mètres à l'intérieur de la bande de protection riveraine portant ainsi l'ouvrage à une distance maximale de 8.9 mètres de la ligne des hautes eaux.

ATTENDU QUE; le règlement de zonage no. 596 fixe la bande de protection riveraine du lac Brome à 15 mètres

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré que le refus de la demande lui causerait un préjudice sérieux;

ATTENDU QUE le comité d'environnement est d'avis qu'il y a suffisamment d'espace sur la propriété pour implanter cette piscine à un autre endroit, et ce en conformité à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ajout en rive de matériaux imperméables tels que le revêtement du patio projeté n'est pas souhaitable pour des raisons environnementales;

ATTENDU QUE l'imperméabilisation des sols réduit l'infiltration, réduit le volume d'eau de la nappe souterraine, accentue le ruissellement, augmente l'érosion des sols, contribue à augmenter les îlots de chaleur et diminuer le couvert végétal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Morin appuyé par Pierre Fortier que le comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal pour ces motifs de refuser cette demande.

ADOPTÉ à l'unanimité

6. Plan de communication

Madame Adams n'étant plus du comité et ayant pris en main ce dossier, les membres suggèrent de suspendre temporairement ce dossier d'ici à ce que quelqu'un puisse en assurer la relève. Il a cependant été conclu que la production de contenu devait se tenir qu'à la rédaction de courtes capsules ayant pour but de sensibiliser les citoyens selon les différentes thématiques précédemment retenues.

De plus, la ville aurait avantage à promouvoir ses bons coups, les bonnes pratiques mises en place telle que l'implantation d'ouvrages de gestion des eaux de ruissellement, le contrôle de l'érosion, etc.

7. Plan d'action

Le plan d'action préalablement soumis n'avait pas été traité dans son entièreté lors des séances de travail précédentes. Afin de finaliser le document, les points manquants ont été discutés.

Le point 21 sur la synchronisation des usages et caractéristiques du sol sera retiré, car ce sujet est davantage relié au schéma d'aménagement du territoire de la MRC. En effet, la planification territoriale des usages selon la classification des sols et de leur valeur fait partie de la planification régionale qui se véhicule via le schéma d'aménagement de la MRC. Ce dossier requiert de grandes réflexions et ressources pour être traité au niveau local.

Toujours sous l'enjeu bonne gestion des sols, Nous pourrions ajouter un item, soit la mise en place de mécanisme de gestion de l'érosion afin d'assurer une cohérence avec la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux de ruissellement présenté à l'enjeu 1, action 8.

Il a été également convenu de retirer les points 25, 26 et 27 sous l'enjeu air, énergie et changement climatique et d'y ajouter un point sur l'adaptation aux changements climatiques.

Au niveau de la gestion des matières résiduelles, l'ajout d'un conteneur sécurisé pour les marchands du centre-ville devra faire l'objet d'une analyse afin de trouver des pistes de solutions. Les sites retenus jusqu'à maintenant sont le bureau de poste et la caserne de pompier.

Les autres points du plan d'action ont été considérés comme étant d'actualité et ne seront pas modifiés.

Monsieur Cioc va finaliser les modifications, ajouter les éléments manquants et soumettre éventuellement une version finale au comité pour approbation.

8. Varia

Aucuns sujets n'ont été traités en varia.

9. Prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le 20 mars à 17:00 au centre lac-Brome.

17-004

10. Levée de l'assemblée

La levée de la réunion est proposée par Pierre Morin à 18h45.

Lee Patterson, Président

Tommy Cioc, secrétaire